

L'Afrique centrale peut se développer très rapidement à condition que...

Le 29 Juin 2011 a été inauguré à Yaoundé en présence de plusieurs membres du Gouvernement camerounais, des représentants du Groupe ACP, de l'UE, de la CEEAC, le siège régional du Bureau du Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE) pour l'Afrique Centrale. Mr **Achille BASSILEKIN, Sous-Secrétaire Général du Groupe ACP, Chef du Département du Développement Economique Durable et du Commerce au Secrétariat ACP** à Bruxelles revient sur la signification profonde de cet évènement et son incidence sur le développement accéléré de l'Afrique centrale pour les lecteurs de Camer.be

Vous venez de participer à Yaoundé au lancement des activités opérationnelles du Bureau du CDE pour l'Afrique centrale : qu'est ce que c'est le CDE et que représente l'ouverture de ce Bureau pour la région ?

Le Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE) qui est une institution paritaire du partenariat entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et de l'Union Européenne (UE) a pour objectif, de promouvoir un environnement d'affaires propice au développement du secteur privé et de soutenir la mise en œuvre de stratégies de développement du secteur privé dans les pays ACP en offrant des services non financiers, notamment des services de conseil, aux sociétés et aux entreprises des Etats ACP, ainsi que les initiatives communes d'opérateurs économiques de la Communauté (européenne) et des Etats ACP.

L'ouverture d'un Bureau pour l'Afrique centrale du CDE doit être célébrée comme une avancée majeure dans une région où malgré tout, le développement du secteur privé reste à structurer quand il ne s'agit pas simplement d'ancrer la culture de l'entreprise.

L'histoire économique récente nous révèle par ailleurs que l'amélioration des standards de vie des populations d'un pays résulte généralement du dynamisme de son secteur privé encadré d'une part en amont par sa capacité à accéder au capital et à la technologie, à disposer d'infrastructures essentielles et d'un capital humain outillé, avec une juste rémunération du savoir faire, de la créativité et du travail , et d'autre part, en aval, par la capacité des pouvoirs publics à organiser une juste redistribution des fruits de la croissance à travers des politiques sociales cohérentes accompagnées de politiques fiscales vertueuses tout en garantissant la sécurité de la propriété privée, ce qui a pour but de renforcer la cohésion sociale. En gardant à l'esprit le rôle éminent du secteur privé dans le développement tout court , toutes les

opportunités qui permettent de renforcer son ancrage dans un pays ou dans une région doivent être saisies et exploitées judicieusement.

Quel est donc l'environnement offert au développement du secteur privé en Afrique centrale ?

Le meilleur diagnostic de l'état du secteur privé de l'Afrique centrale nous est offert par le Rapport 2010 de la Banque Mondiale sur le classement des pays en fonction de la facilité d'y faire des affaires encore appelé « Doing Business ». Il est frappant de constater que tous les pays de la région se trouvent dans le contingent de queue des 25 pays les moins bien classés à travers le monde, l'avant dernière et la dernière place revenant à deux pays de cette région.

Le Rapport de la Banque Mondiale met en lumière les facteurs qui expliquent cette faible performance des pays de la région :

1. L'existence de nombreuses contraintes rencontrées par les opérateurs pour créer une entreprise ;
2. La mauvaise fiabilité des systèmes fiscaux, ce qui a une incidence sur la justice fiscale ;
3. La facilité de fermeture des entreprises pour diverses raisons ;
4. Les insuffisances des systèmes judiciaires en matière de résolution des litiges commerciaux entourant les affaires ;
5. La complexité des procédures à suivre en matière d'exportation et d'importation d'une cargaison standard de marchandise de part et d'autre de la frontière. Je vais illustrer mon propos sur ce facteur par deux exemples précis fournis par la Société Générale de Surveillance (SGS) : Si Douala et Bangui et Abidjan-Ndjamen font sensiblement la même distance (soit 1100 kms), il faut en moyenne 15 jours, formalités de dédouanement comprises pour livrer une cargaison de Douala à Ndjamen alors que 5-6 jours suffisent pour la même cargaison d'Abidjan à Niamey. Le même parallèle est établi entre Abidjan et Bamako et Douala-Bangui sur 984 kms. La même cargaison prendra 4 jours pour être livrée à Bamako alors que sur Bangui, il faudra , formalités de douane comprises 12 jours. Le ratio est très vite établi, il faut trois fois plus de temps en Afrique centrale qu'en Afrique de l'ouest sur les mêmes distances avec la même cargaison.

Ce panorama d'un environnement des affaires peu stimulant est complété par :

- La course d'obstacles des opérateurs dans la quête des prêts ;
- Une protection insuffisante des investisseurs par les institutions et leurs règles malgré des codes d'investissement très séducteurs;
- La complexité des opérations et procédures dans l'acquisition ou la vente des titres de propriété.

Il apparaît très clairement que malgré la course effrénée des pays de la région vers des codes d'investissement les plus attractifs, à l'exception du secteur des industries extractives, l'Afrique centrale n'attire pas d'investissements directs étrangers

structurants à la mesure des potentialités de la région et il convient sans délais de s'attaquer à tous les goulots qui étranglent l'amélioration du climat des affaires.

Quelles prestations seront attendues du Bureau du CDE à la lumière de ce diagnostic ?

Dans ses prestations, il sera attendu du centre régional du CDE qu'il aide les pouvoirs publics de la région et les communautés économiques régionales à résoudre l'équation d'une meilleure articulation entre l'exploitation des immenses ressources naturelles (énergétiques, minérales, forestières, biodiversité) et l'approfondissement de l'intégration régionale. Parmi les multiples missions qui sont généralement celles du CDE, dans le cas de cette région, l'accent devra être mis sur :

- Le soutien des actions de promotion de l'investissement et les programmes de formation pour les acteurs du secteur privé ;
- La promotion des réformes régionales et nationales de l'environnement d'affaires pour une plus grande ouverture aux échanges ;
- Le développement des partenariats d'affaires entre les entreprises de la région et celles de l'Union Européenne ;
- L'accompagnement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises de la région.

A la lumière des défis actuels et futurs que posent les Accords de partenariat Economique, il reviendra aux entreprises de la région de renforcer leur compétitivité pour faire face aux exigences sans cesse croissantes en matière de qualité et de conformité aux réglementations sanitaires et aux normes techniques pour que leurs marchandises soient autorisées à franchir les frontières européennes en vue de leur commercialisation sur le marché communautaire.

Le Bureau régional devra initier une collaboration accrue avec les institutions communautaires de la région notamment la CEMAC et la CEEAC. En m'appuyant sur le cas de la CEMAC, la vision du Programme Economique Régional est de rendre la région émergente en 2025 en développant des politiques autour des atouts que sont ses richesses énergétiques, ses richesses en matière de biodiversité et de forêt, et enfin ses atouts métallurgiques. Le 2^e axe de ce programme porte sur la bonne gouvernance économique et l'amélioration de l'environnement des affaires.

Le Bureau du CDE se devra donc de catalyser des synergies avec la CEEAC et la CEMAC pour que des politiques communautaires efficaces de développement du secteur privé soient mises en œuvre. C'est le meilleur moyen de s'assurer que ces organisations d'intégration accompagnent les efforts des gouvernements nationaux pour que la région sorte du contingent de queue du Rapport « Doing business » de la Banque Mondiale.

L'Afrique centrale pourrait dans ce cadre obtenir des financements pour la mise en œuvre de programmes d'appui au secteur privé de la région à l'instar du soutien que va apporter le CDE au développement du secteur privé de l'UEMOA dans le cadre d'une convention de financement de 9,7 millions d'euros signé entre les deux institutions.

Pour finir, quels espoirs placez-vous dans le développement du secteur privé en Afrique centrale ?

Il convient de relever que nous sommes à quatre ans de l'échéance fixée par la Déclaration du Millénaire pour la réalisation des OMD dont la majorité sera hors d'atteinte pour ces pays. Par ailleurs, le secteur privé reste un puissant levier dans le processus de réduction de la pauvreté.

On constate par ailleurs que certains pays émergents tels que la Chine sont en train de connaître des mutations technologiques majeures qui vont entraîner leur repositionnement accéléré vers des secteurs de production de pointe tout en se désengageant progressivement des secteurs à forte valeur de main d'œuvre. Il s'élabore déjà dans ces pays des stratégies de délocalisation d'une partie de leurs productions manufacturières vers des pays où les coûts de la main d'œuvre et la proximité de l'approvisionnement en matières premières vont leur garantir des retours sur investissement plus élevés que sur leurs propres territoires. Il revient à donc à des régions comme l'Afrique centrale, dotées de ressources naturelles faisant l'objet d'une compétition globale pour leur acquisition, de créer le cadre vertueux nécessaire à l'attraction de ces investissements pour la création des emplois, le développement des infrastructures et l'amélioration des revenus et des conditions de vie de leurs populations .

Par ailleurs, l'accompagnement technologique que supposent ces délocalisations doit amener les pays d'Afrique centrale, la région la plus dotée en matières premières de l'ensemble des pays ACP, à faire des choix politiques décisifs pour leur futur : veulent-ils rester à jamais exportateurs de matières premières ou intégrer le groupe des pays qui transforment leurs ressources naturelles pour accroître leur richesse nationale ?

Ces pays doivent garder à l'esprit qu'en persistant dans l'exportation des produits non transformés, ils contribuent à la création des emplois et de la richesse dans les pays d'importation ; ils privent leurs concitoyens d'emplois et de perspectives de développement économique durable ; ils pérennisent, malgré eux, un système hérité de l'expansion des empires coloniaux. Tout ceci n'est plus soutenable 50 ans après les indépendances au regard des besoins sans cesse croissants des populations de ces pays.

Il est donc grand temps que la région jette les bases de son intégration réussie dans le système commercial global, ce qui va renforcer la balance de paiements de ces économies et les mettre à l'abri de la détérioration continue des termes de l'échange.

Le secteur privé peut être à l'avant-garde des mutations profondes des économies de l'Afrique centrale et de leur développement rapide à la condition qu'une volonté politique profonde de sortir de l'économie de rente sous tendue par une meilleure structuration du secteur privé se concrétisent. Cette détermination a permis à des pays comme la Malaisie qui il y a quatre décennies étaient fortement tributaires de matières premières de se développer très rapidement et de rejoindre le groupe de pays où se conçoivent les technologies de pointe. L'implantation d'un Bureau régional du CDE qui pourrait aider à la meilleure structuration du secteur privé des pays d'Afrique centrale constitue un pas dans la bonne direction.